

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 13 janvier 2020, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
Manon Brassard

Messieurs les conseillers
Martin Simard
Luc Gilbert
Réjean Lacasse
Charles Lessard

Est absent : Monsieur Martin Gagné

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽³³⁶⁸⁾
3. Dépôt et acceptation des procès-verbaux :
 - 3.1 de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, ⁽³³⁶⁹⁾
 - 3.2 de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, ⁽³³⁷⁰⁾
 - 3.3 de la séance extraordinaire sur la taxation du 19 décembre 2019, ⁽³³⁷¹⁾
 - 3.4 de la séance extraordinaire sur le budget du 19 décembre 2019, ⁽³³⁷²⁾
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS :
- 5 DOSSIERS DU MAIRE
 - 5.1 Projet de loi n^o48, visant à contrôler le coût de la taxe foncière agricole; ⁽³³⁷³⁾
- 6 DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
 - 6.1 Dépôt et adoption du plan de sécurité civile de la municipalité des Bergeronnes; ⁽³³⁷⁴⁾
- 7 DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
 - 7.1 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de décembre 2019; ⁽³³⁷⁵⁾
 - 7.2 Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de décembre 2019; ⁽³³⁷⁶⁾
 - 7.3 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de décembre 2019; ⁽³³⁷⁷⁾
- 8 DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
 - 8.1 Demande de dérogation mineure DM2020-003 - 29, chemin du Lac Gobeil, Les Bergeronnes; ⁽³³⁷⁸⁾
 - 8.2 Demande de dérogation mineure DM2020-001 - 66, rue Principale, Les Bergeronnes; ⁽³³⁷⁹⁾
 - 8.3 Demande de dérogation mineure DM2020-002 - 505A, rue du Boisé, Les Bergeronnes; ⁽³³⁸⁰⁾
- 9 DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES
 - 9.1 Rapport d'activités de la salle de quilles par la directrice générale, Mme Véronique Lapointe; ⁽³³⁸¹⁾
- 10 DOSSIER SERVICE INCENDIE
 - 10.1 Schéma de couverture de risques en incendie – adoption du rapport annuel 2018 R-1902-23; ⁽³³⁸²⁾
- 11 DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC HCN– participation financière de la municipalité; ⁽³³⁸³⁾
 - 11.2 Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC HCN– choix d’une firme de développement prévu pour la réalisation du projet présenté par la municipalité dans le cadre de la politique; ⁽³³⁸⁴⁾
 - 12 DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D’AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D’ADHÉSION
 - 12.1 CPA (Club de patinage artistique) des Escoumins – demande d’aide financière pour le gala de fin d’année; ⁽³³⁸⁵⁾
 - 12.2 Comité ZIP de la Rive Nord de l’Estuaire – renouvellement annuel; ⁽³³⁸⁶⁾
 - 13 CORRESPONDANCE ET INFORMATION
 - 14 SUJETS DIVERS :
 - 14.1
 - 14.2
 - 14.3
 - 15 PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 16 FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE ⁽³³⁸⁷⁾
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

20-01-3368 Lecture et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

Dépôt et acceptation des procès-verbaux :

20-01-3369 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins de droit.

20-01-3370 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins de droit.

**20-01-3371 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance
extraordinaire sur la taxation du 19 décembre 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire sur la taxation du 19 décembre 2019, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

**20-01-3372 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance
extraordinaire sur le budget du 19 décembre 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 19 décembre 2019, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l'assistance.

DOSSIER DU MAIRE

**20-01-3373 Projet de loi n°48, visant à contrôler le coût de la taxe
foncière agricole**

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité de Les Bergeronnes exprime son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

20-01-3374 Dépôt et adoption du plan de sécurité civile de la municipalité des Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Véronique Lapointe coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté,

QUE Véronique Lapointe soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile,

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

20-01-3375 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de décembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 122 853.27 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de décembre 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 122 853.27 \$ pour le paiement des dépenses.

20-01-3376 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du camping Bon-Désir de décembre 2019

EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 152 533.65 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de décembre 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 152 533.65 \$ pour le paiement des dépenses.

20-01-3377 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la salle de quilles de décembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 1 831.94 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de décembre 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 1 831.94 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

**20-01-3378 Demande de dérogation mineure DM2020-003 - 29,
chemin du Lac Gobeil, Les Bergeronnes**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande se situe au 29, chemin du Lac Gobeil, Les Bergeronnes et se localise sur le lot 4 342 954 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit immeuble fait une demande de dérogation à l'article 5.2 du Règlement 2010-050 relatif au zonage. Le propriétaire dudit immeuble demande à ce que :

– Le bâtiment principal puisse être implanté à 6,43 mètres de la ligne avant de terrain alors que la marge avant prescrite à la grille des spécifications pour la zone 203-V est de 10 mètres,

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ledit immeuble fait une demande de dérogation à l'article 4.2 du Règlement 2010-050 relatif au zonage. Le propriétaire dudit immeuble demande à ce que :

– La remise et l'abri à bois puissent se localiser en cour avant,

CONSIDÉRANT QU'il a été résolu à l'unanimité des membres du CCU de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la demande de dérogation mineure.

**20-01-3379 Demande de dérogation mineure DM2020-001 - 66, rue
Principale, Les Bergeronnes**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande se situe au 66, rue Principale, Les Bergeronnes et se localise sur le lot 4 343 230 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit immeuble fait une demande de dérogation à l'article 6.2 du règlement 2010-050 relatif au zonage. Le propriétaire dudit immeuble demande à ce que :

– Le bâtiment principal puisse être implanté à 1,47 mètre de la ligne arrière de terrain alors que la marge arrière prescrite à la grille des spécifications pour la zone 109-M est de 8 mètres,

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 993 du Code civil du Québec, il est prohibé d'avoir sur le fonds voisin de vues droites à moins d'un mètre cinquante de la ligne séparative. Cette règle ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de vues sur la voie publique ou sur un parc public, ou lorsqu'il s'agit de portes pleines ou à verre translucide;

CONSIDÉRANT QU'il a été résolu à l'unanimité des membres du CCU de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la demande de dérogation mineure.

**20-01-3380 Demande de dérogation mineure DM2020-002 - 505A,
rue du Boisé, Les Bergeronnes**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande se situe au 505A, rue du Boisé, Les Bergeronnes et se localise sur le lot 4 343 300 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire dudit immeuble fait une demande de dérogation à l'article 6.2 du Règlement 2010-050 relatif au zonage. La propriétaire dudit immeuble demande à ce que :

- Le bâtiment principal puisse être implanté à 9 mètres de la ligne avant de terrain alors que la marge avant prescrite à la grille des spécifications pour la zone 123-Pi est de 10 mètres,
- Le bâtiment principal puisse être implanté à 4,5 mètres de la ligne latérale de terrain alors que la marge latérale prescrite à la grille des spécifications pour la zone 123-Pi est de 6 mètres,

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire dudit immeuble fait une demande de dérogation à l'article 6.4 du Règlement 2010-050 relatif au zonage. La propriétaire dudit immeuble demande à ce que :

- Le garage puisse être implanté à 0,2 mètre de la ligne latérale de terrain alors que le règlement prescrit une distance de 2 mètres,
- Le garage puisse être implanté à 2,05 mètres du bâtiment principal alors que le règlement prescrit que la distance entre deux bâtiments, principaux ou accessoires doit être au minimum la moyenne de la hauteur des bâtiments concernés,
- La remise puisse être implantée à 0,52 mètre du bâtiment principal alors que le règlement prescrit que la distance entre deux bâtiments, principaux ou accessoires doit être au minimum la moyenne de la hauteur des bâtiments concernés,
- La serre puisse être implantée à 0,62 mètre du bâtiment principal alors que le règlement prescrit que la distance entre deux bâtiments, principaux ou accessoires doit être au minimum la moyenne de la hauteur des bâtiments concernés,
- La remise puisse être implantée à 0,38 mètre de la serre alors que le règlement prescrit que la distance entre deux bâtiments, principaux ou accessoires doit être au minimum la moyenne de la hauteur des bâtiments concernés,

CONSIDÉRANT QU'il a été résolu à l'unanimité des membres du CCU de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la demande de dérogation mineure.

DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES

**20-01-3381 Rapport d'activités de la salle de quilles par la
directrice générale, Mme Véronique Lapointe**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par la directrice générale, Mme Véronique Lapointe, membre du comité de gestion de la salle de quilles et entérinent

les actes posés par le comité pour le mois de décembre 2019, tels que mentionnés dans le rapport.

DOSSIER SERVICE INCENDIE

20-01-3382 Schéma de couverture de risques en incendie – adoption du rapport annuel 2019 R-1902-23

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS; le conseiller Charles Lessard étant contre,

QUE le conseil adopte le rapport annuel d'activités du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie pour l'année 2019, et ce, tel que présenté par le directeur du service de sécurité incendi, M. Martin Bouchard.

DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

20-01-3383 Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC HCN– participation financière de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis une demande de subvention pour un projet à réaliser dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU'en vue de réaliser le projet, la municipalité doit confirmer sa participation financière représentant 20% du montant total du projet, tel que requis par la politique ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité confirme sa participation financière à hauteur de 8 763, \$ tel que requis pour la réalisation du projet soumis dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants.

20-01-3384 Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC HCN– choix d'une firme de développement prévu pour la réalisation du projet présenté par la municipalité dans le cadre de la politique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis une demande de subvention pour un projet à réaliser dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé en trois étapes, soit :

- Étape 1 : Mandater une firme pour l'élaboration d'un plan de développement touristique,
- Étape 2 : Demande auprès de la Commission scolaire pour obtenir le soutien de la clientèle scolaire,
- Étape 3 : Organisation d'un forum citoyen sur les besoins de la population,

CONSIDÉRANT QU'en vue de réaliser la première étape, la municipalité a procédé à un appel d'offres de service sur invitation pour l'engagement d'une firme pour l'élaboration du plan de développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, après analyse de conformité des deux soumissions suivantes reçues dans les délais prescrits;

Nom de la firme	Montant soumission (taxes en sus)
Développement touristique AMR (St-Hénidine)	25 000, \$
Raymond Chabot Grant Thornton (bureau de Chicoutimi)	31 500, \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission déposée par la firme Développement touristique AMR au montant de 25 000, \$.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION

20-01-3385 CPA (Club de patinage artistique) des Escoumins – demande d'aide financière pour le gala de fin d'année

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte de participer pour un montant de 50, \$ pour la tenue du gala annuel de fin d'année du CPA des Escoumins.

20-01-3386 Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire – renouvellement annuel

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil renouvelle l'adhésion annuelle de 125, \$ pour le Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

Aucune

SUJETS DIVERS

Aucun

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l'assistance.

20-01-3387 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Réjean Lacasse demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 19 h 45.

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.